

Séance ordinaire du 1^{er} juin 2026

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil
de la municipalité de Saint-Wenceslas,
tenue le 1^{er} juin 2026 à 19h30 au centre communautaire
Florian-Turcotte, situé au 1025, rue Hébert.**

Sont présents :

Madame la mairesse :	Martine Bechtold
Mesdames les conseillères:	Nicole Lafrance Dubord Caroline Ouellette Sophie Gélinas
Messieurs les conseillers :	Jean-Marc Beauchemin Serge Hélie Jason Lauzon

Les membres présents forment le quorum.

1.0 OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h30 sous la présidence de Madame Martine Bechtold, mairesse de la municipalité de Saint-Wenceslas. Madame Carole Hélie, directrice générale et greffière trésorière, fait fonction de secrétaire de la séance.

2.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**Résolution
2026-107**

**Sur la proposition de Jason Lauzon
Appuyée par Jean-Marc Beauchemin**
l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

Martine Bechtold, mairesse

ORDRE DU JOUR

- 1.0 Ouverture de la séance
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour
- 3.0 Adoption des procès-verbaux
 - 3.1 Séance ordinaire du 4 mai 2026
 - 3.2 Séance extraordinaire du 4 mai 2026
 - 3.2 Séance extraordinaire du 11 mai 2026
- 4.0 Correspondance
- 5.0 Rapport des comités
 - 5.1 Régie des déchets
 - 5.2 OMH
 - 5.3 Bibliothèque
 - 5.4 Les Aînés + MADA
 - 5.5 Loisirs
 - 5.6 Sécurité civile, voirie, aqueduc et assainissement
- 6.0 Revenus du 29 avril 2026 au 27 mai 2026
- 7.0 Présentation des comptes – Mai 2026
- 8.0 Communication de la mairesse
- 9.0 Compte rendu du directeur des travaux publics et inspecteur municipal
- 10.0 Compte rendu du directeur du service incendie
- 11.0 Questions du public (conseil précédent) – Suivi
- 12.0 Période de questions
- 13.0 Pause-café
- 14.0 Attribution du contrat pour la fourniture et l'épandage de chlorure de calcium liquide 35%
- 15.0 Travaux rond-point rue Sainte-Thérèse – Mandat arpenteur
- 16.0 Approbation du budget révisé 2026 de l'OMH Au Cœur du Québec
- 17.0 Dépôt d'un projet de règlement sur la gestion contractuelle
- 18.0 Programme Nouveaux Horizons pour les Aînés – Demande de financement
- 19.0 Programme de musique-études de l'École Jean XXIII - Résolution d'appui

Séance ordinaire du 1^{er} juin 2026

- 20.0 Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air – Présentation d'un projet
- 21.0 animateurs(trices) du camp de jour (été 2026) – Rémunération
- 22.0 Acceptation du chemin de détour présenté par le MTMD pour les travaux de réfection de la structure P-05256 à Bécancour
- 23.0 Demande du Ministère des Transports et de la Mobilité durable auprès de la CPTAQ – Résolution d'appui
- 24.0 Acte de servitude Télébec et Hydro-Québec – Signataires
- 25.0 Résolution de la taxe d'accise sur l'essence et de la contribution du Québec 2024-2028
- 26.0 Urbanisme – Aménagement du territoire et réglementation relative à l'environnement – Nomination des inspecteurs pour l'émission des permis et certificats pour la municipalité de Saint-Wenceslas
- 27.0 Tonte de pelouse (été 2026) – Demande de prix
- 28.0 Collecte des plastiques agricoles
- 29.0 Plan de service à distance - Magnor
- 30.0 Période de questions
- 31.0 Levée de l'assemblée

3.0 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Séance ordinaire du 4 mai 2026

**Résolution
2026-108**

Sur la proposition de Sophie Gélinas

Appuyée par Caroline Ouellette

Il est unanimement résolu par les conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2026 tel que présenté.

Martine Bechtold, mairesse

Séance extraordinaire du 4 mai 2026

**Résolution
2026-109**

Sur la proposition de Serge Hélie

Appuyée par Nicole Lafrance Dubord

Il est unanimement résolu par les conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 mai 2026 tel que présenté.

Martine Bechtold, mairesse

Séance extraordinaire du 11 mai 2026

**Résolution
2026-110**

Sur la proposition de Jean-Marc Beauchemin

Appuyée par Serge Hélie

Il est unanimement résolu par les conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 mai 2026 tel que présenté.

Martine Bechtold, mairesse

4.0 CORRESPONDANCE

Un document intitulé « Correspondance – 14 avril 2026 au 25 mai 2026 » est déposé au Conseil.

5.0 RAPPORT DES COMITÉS

5.1 Régie des déchets (Jason Lauzon)

- Redevances pour les friperies ;
- Plastiques agricoles ;
- Visite du centre de tri ;
- Retard de la collecte des encombrants.

5.2 OMH (Martine Bechtold)

- Démarches éventuelles pour la réduction du nombre de sièges au C.A.

5.3 Bibliothèque (Sophie Gélinas)

- 10 mai : 17 personnes présentes à la conférence sur les plantes médicinales ;
- 17 mai : 13 participants à l'atelier de dessin avec Rig et Makina (auteurs jeunesse) ;
- Nouveaux livres sur le jardinage ;
- Thème du mois de juin : « Je lis autochtone » ;
- Bouturothèque ouverte jusqu'au 29 juin ;
- 8 juin : échange de livres avec le réseau Biblio CQLM (800 nouveaux livres) ;
- Club de lecture TD ;
- Sentier des contes à la Place du parc ;
- Recherche de bénévoles.

5.4 Les Aînés + MADA (Martine Bechtold)

- 29 mai : Assemblée générale annuelle. Nouvel administrateur qui s'est joint aux membres du C.A. – M. Jean-Paul Arcand ;
- Remerciement au conseil versus les activités.

5.5 Loisirs (Sophie Gélinas)

- Présentation de la programmation estivale :
 - 4 juillet : Tire de tracteurs
 - 9 juillet : Activité cinéma – Camp de jour
 - 8 août : Salon du livre et des artisans
 - 15 août : St-Wen en fête
 - 5 et 6 septembre: Jonction des Arts
 - 12 septembre : Marché aux puces

5.6 Sécurité civile, voirie, aqueduc et assainissement (Serge Hélie)

- Carrières PCM – Compte rendu de l'avis technique ;
- Travaux MTQ – Pont rang 10 ;
- UDA – Réhabilitation du puits P-9.

6.0 REVENUS DU 29 AVRIL 2026 AU 27 MAI 2026

Description	Montant
Taxes municipales	29 706.88 \$
Entraide incendie	1 255.76 \$
Droits de mutations immobilières	13 396.69 \$
MAPAQ (remboursement taxes agricoles 2026)	618 262.33 \$
Location centre communautaire	750.00 \$
Ristourne assurances (année 2025)	1 439.31 \$
Publicité journal municipal	45.00 \$
Bac	107.00 \$
Gestion SCB (déneigement boîtes postales – hiver 2025-2026)	520.20 \$
TOTAL :	665 483.17 \$

7.0 PRÉSENTATION DES COMPTES – MAI 2026

Considérant que la directrice générale et greffière-trésorière certifie la disponibilité des fonds pour le paiement des dépenses suivantes ;

Résolution
2026-111

Sur la proposition de Caroline Ouellette

Appuyée par Serge Hélie

Il est unanimement résolu par les conseillers d'approuver la liste des comptes payés et à payer jointe à la présente et d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à effectuer le paiement par chèque à qui de droit. En date du 31 mai 2026, le sommaire de la répartition des comptes s'établit comme suit :

• Comptes à payer :	72 717.30 \$
• Comptes payés :	116 704.19 \$
• Salaires :	29 945.25 \$
• Assurances collectives (avril 2026)	1 748.62 \$
• FTQ (avril 2026) :	1 822.63 \$
• Remises gouvernementales (avril 2026) :	15 623.16 \$
• Antivirus, back-up en ligne et Microsoft 365 :	147.27 \$
• Emprunt rue Principale/rang 8 Ouest	1 143.61 \$ (intérêts)

TOTAL :	239 852.03 \$
---------	---------------

Martine Bechtold, mairesse

8.0 COMMUNICATION DE LA MAIRESSE

- Rappel – Fraude contravention par cellulaire;
- UPA – Sécurité routière en milieu agricole;
- Fondation santé Bécancour-Nicolet-Yamaska – sommes investies sur le territoire.

9.0 COMPTE RENDU DU DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS ET INSPECTEUR MUNICIPAL

- Rinçage des bornes fontaines à venir;
- Fauchage à venir;
- Réparation sonde puits P-11;
- Réhabilitation du puits P-9.

10.0 COMPTE RENDU DU DIRECTEUR DU SERVICE INCENDIE

- 6 mai 2026 : Pratique;
- 13 mai 2026 : Désincarcération route 161;
- 20 mai 2026 : Entraide Sainte-Eulalie;
- 23 au 26 mai 2026 : Congrès des chefs;
- 30 mai 2026 : Visites résidentielles.

11.0 QUESTIONS DU PUBLIC (CONSEIL PRÉCÉDENT) - SUIVI

SANS OBJET

12.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

SANS OBJET

13.0 PAUSE CAFÉ

14.0 ATTRIBUTION DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE ET L'ÉPANDAGE DE CHLORURE DE CALCIUM LIQUIDE 35%

Considérant que suite à l'adoption de la résolution portant le numéro 2026-063, la municipalité de Saint-Wenceslas a procédé à un appel d'offres sur invitation écrite, et ce, pour la fourniture et l'épandage de chlorure de calcium liquide 35 % ;

Séance ordinaire du 1^{er} juin 2026

Considérant la séance d'ouverture des soumissions qui a eu lieu le 25 mai 2026 en présence de deux (2) témoins ;

Considérant que deux (2) entreprises ont déposé une soumission dans les délais requis avant 16h, le 25 mai 2026 :

Nom de l'entreprise	Prix au litre (taxes incluses)
Les Entreprises Bourget inc. (St-Paul de Joliette)	0,9542 \$
Somavrac C.C. (Trois-Rivières)	0,7416 \$

Considérant qu'après une étude et analyse des soumissions, chacune d'elles s'avère conforme ;

**Résolution
2026-112**

**Sur la proposition de Serge Hélie
Appuyée par Sophie Gélinas**

Il est unanimement résolu par les conseillers que le conseil attribue le contrat à l'entreprise « Somavrac C.C. », plus bas soumissionnaire jugé conforme, pour la fourniture et l'épandage de chlorure de calcium liquide 35 % conformément aux documents d'appel d'offres sur invitation écrite et à la soumission déposée, au montant de 0,7416 \$/litre (taxes incluses).

Que les dépenses soient comptabilisées au poste budgétaire 02-32000-639.

Que les dépenses soient financées avec le fonds général.

Martine Bechtold, mairesse

**15.0 TRAVAUX ROND-POINT RUE SAINTE-THÉRÈSE – MANDAT
ARPENTEUR**

**Résolution
2026-113**

**Sur la proposition de Nicole Lafrance Dubord
Appuyée par Jason Lauzon**

Il est unanimement résolu par les conseillers que la municipalité de Saint-Wenceslas mandate « Auger Dubord arpenteurs-géomètres » pour le piquetage (bornes) du rond-point sur la rue Sainte-Thérèse.

Martine Bechtold, mairesse

**16.0 APPROBATION DU BUDGET RÉVISÉ 2026 DE L'OMH AU
CŒUR DU QUÉBEC**

Considérant que l'OMH Au Cœur du Québec nous a transmis, pour approbation, un budget révisé pour l'année 2026 ;

**Résolution
2026-114**

**Sur la proposition de Nicole Lafrance Dubord
Appuyée par Sophie Gélinas**

Il est unanimement résolu par les conseillers que la municipalité de Saint-Wenceslas approuve le budget révisé 2026 de l'OMH Au Cœur du Québec, considérant que la contribution de la municipalité passera de 239 \$ à 514 \$.

Martine Bechtold, mairesse

**17.0 DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT SUR LA GESTION
CONTRACTUELLE**

La directrice générale et greffière-trésorière dépose le projet de règlement sur la gestion contractuelle.

**18.0 PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS POUR LES AÎNÉS –
DEMANDE DE FINANCEMENT**

Considérant que l'appel de propositions 2026-2027 du Programme Nouveaux Horizons pour les aînés sera disponible à compter du 2 juin 2026 ;

Considérant que la date limite pour présenter une demande est le 14 juillet 2026 à 15h ;

Considérant que le montant maximal de la subvention est augmenté à 50 000 \$ afin de renforcer l'impact des projets et de tenir compte de l'inflation ;

**Résolution
2026-115**

**Sur la proposition de Jason Lauzon
Appuyée par Serge Hélie**

Il est unanimement résolu par les conseillers d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à déposer un projet dans le cadre du Programme Nouveaux Horizons pour les aînés 2026-2027.

Martine Bechtold, mairesse

**19.0 PROGRAMME DE MUSIQUE-ÉTUDES DE L'ÉCOLE JEAN
XXIII – RÉSOLUTION D'APPUI**

Considérant qu'à la suite de la révision récente de l'indice de milieu socio-économique, une diminution du nombre maximal d'élèves par groupe a été imposée, passant notamment de 24 à 18 élèves pour le groupe de 5^e et 6 année ;

Considérant que le programme de Musique-études de l'École Jean XXIII constitue une initiative éducative unique, implantée depuis 1989 et reconnue officiellement depuis 2013 ;

Considérant que ce programme représente un levier significatif de motivation, de persévérance scolaire et de développement global ;

**Résolution
2026-116**

**Sur la proposition de Nicole Lafrance Dubord
Appuyée par Jean-Marc Beauchemin**

Il est unanimement résolu par les conseillers que la municipalité de Saint-Wenceslas encourage les instances concernées à soutenir le programme Musique-études de l'École Jean XXIII.

Martine Bechtold, mairesse

**20.0 PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX
INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES, SPORTIVES ET DE
PLEIN AIR – PRÉSENTATION D'UN PROJET**

**Résolution
2026-117**

**Sur la proposition de Caroline Ouellette
Appuyée par Nicole Lafrance Dubord**

Il est majoritairement résolu par les conseillers que la Municipalité de Saint-Wenceslas autorise la présentation du projet « Amélioration des infrastructures du terrain de balle et des espaces récréatifs » au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air.

Que soit confirmé l'engagement de la Municipalité de Saint-Wenceslas à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux et à ne pas

Séance ordinaire du 1^{er} juin 2026

accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce de la ministre.

Que la Municipalité de Saint-Wenceslas désigne madame Carole Hélie, directrice générale et greffière-trésorière, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

Martine Bechtold, mairesse

21.0 ANIMATEURS(TRICES) DU CAMP DE JOUR (ÉTÉ 2026) - RÉMUNÉRATION

Résolution
2026-118

**Sur la proposition de Caroline Ouellette
Appuyée par Jean-Marc Beauchemin**

Il est unanimement résolu par les conseillers que les animateurs(trices) suivants(es) du camp de jour de l'été 2026 soient rémunérés comme suit :

- | | |
|--------------------|----------------|
| • Félix Côté | 18.50 \$/heure |
| • Léanne Brulé | 18.50 \$/heure |
| • Léonie Camirand | 17.50 \$/heure |
| • Juliette Richard | 17.50 \$/heure |
| • Marianne Tessier | 16.60 \$/heure |

Martine Bechtold, mairesse

22.0 ACCEPTATION DU CHEMIN DE DÉTOUR PRÉSENTÉ PAR LE MTMD POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA STRUCTURE P-05256 À BÉCANCOUR

Considérant que la structure P-05256 située sur la route 226 dans la municipalité de Bécancour présente des défauts, et que le Ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) souhaite procéder à sa réfection ;

Considérant qu'une rencontre entre le Ministère et la municipalité de Saint-Wenceslas au eu lieu le 21 avril 2026 dans le but d'informer la municipalité de l'état d'avancement du projet ;

Considérant que la durée des travaux est prévue pour 40 semaines ;

Considérant que lors de cette rencontre, il a été question que le pont sera fermé à la circulation et qu'un chemin de détour passant par le 8^e Rang et la rue Principale sera mis en place lors des travaux ;

Considérant que lors de cette rencontre, il a été question que le pont sera fermé à la circulation et le chemin de détour pour les véhicules lourds passera le rang Saint-Michel, la route 161, l'autoroute 55, l'autoroute 30, la route 261, le chemin des Pins, la route des Ormes et chemin des Merisiers pendant la durée des travaux ;

Considérant que la remise en état de la chaussée des chemins de détours, à la suite des travaux, sera incluse dans le projet et que le Ministère procédera à la captation vidéo de l'état initial de la route d'avant travaux ;

Résolution
2026-119

**Sur la proposition de Serge Hélie
Appuyée par Sophie Gélinas**

Il est unanimement résolu par les conseillers que la municipalité de Saint-Wenceslas accepte le principe de

Séance ordinaire du 1^{er} juin 2026

réalisation des travaux de réfection de la structure P-05256 tel que présenté à la réunion du 21 avril 2026.

Martine Bechtold, mairesse

23.0 DEMANDE DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE AUPRÈS DE LA CPTAQ – RÉSOLUTION D'APPUI

Considérant la demande d'autorisation pour l'aliénation et l'utilisation à une fin autre que l'agriculture sans exploitation de ressources de 18 lots agricoles ;

Considérant le projet de doublement de l'autoroute 55 entre le boulevard des Acadiens à Bécancour et l'autoroute 20 à Ste-Eulalie ;

Considérant que la demande vise des lots à proximité de la chaussée Est existante et de la chaussée Ouest projetée de l'A-55 en raison des travaux à effectuer sur le lot de travail C ;

Considérant que cette demande fait suite aux instructions données au consortium EXP|Norda Stelo par le MTMD, qui est responsable du dépôt officiel de la demande auprès de la CPTAQ ;

Considérant que le Ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) imposera des servitudes de boisement/non déboisement et effectuera une acquisition dans le cadre du projet global de doublement de l'autoroute 55 (A-55), dans sa portion sud, soit entre la route 226 et l'autoroute 20 ;

Considérant que le Lot C se trouve entre la limite nord du projet, soit à près de 2,2 km au sud de l'intersection de la route 226 et du 8^e Rang, entre les km 162,5 et 155,5 ;

Considérant que la présente demande touche la Municipalité de St-Wenceslas, plus précisément les 18 lots décrits au tableau 3.3 de l'article 3.2.7 du rapport en annexe ;

Considérant que la présente demande touche la Municipalité de St-Wenceslas, plus précisément une superficie totale de 7.0655 ha répartie sur 18 lots ;

Considérant que les lots sont situés de part et d'autre de l'autoroute 55 ;

Considérant que ces parties de lots sont en cultures ou boisées (avec ou sans érablière);

Considérant que ces lots sont déjà adjacents ou voisins à l'autoroute;

Considérant que cette autorisation n'aura pas pour effet de diminuer le potentiel agricole plus qu'il ne l'est présentement pour les lots voisins;

Considérant que ces lots sont actuellement utilisés à des fins agricoles, mais que la demande nécessite l'intervention bien précise sur ces lots;

Considérant que la présente demande n'aura pas d'impact sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants notamment en lien avec les odeurs;

Considérant que la présente demande n'offre pas de contrainte dans l'application des lois et règlements, notamment en matière

Séance ordinaire du 1^{er} juin 2026

d'environnement et plus particulièrement pour les établissements de production animale;

Considérant que le doublement de la route ne peut pas se faire ailleurs;

Considérant les petites superficies visées sur chacun des lots;

Considérant que le doublement de la route ne devrait pas affecter les ressources eau et sol;

Considérant que la présente demande n'empêchera pas les activités agricoles de perdurer malgré les autorisations demandées et la perte de superficie;

Considérant que cette demande n'aura pas d'impact négatif sur le développement durable du territoire;

Considérant que les conditions socio-économiques nécessaires à la vitalité d'une collectivité passent par son accessibilité;

Considérant que la présente demande n'a pas d'impact sur les objectifs du PDZA;

Considérant que le doublement de la route favorise l'accès à notre territoire et à nos installations agrotouristiques;

Considérant que la demande n'a qu'un très faible effet sur le dynamisme du territoire agricole ;

Considérant que le doublement de l'autoroute est une priorité depuis de nombreuses années afin d'assurer la sécurité des usagés ;

Considérant que les propriétaires concernés de la municipalité de Saint-Wenceslas ont été avisé par écrit (lettre) de ladite demande ;

**Résolution
2026-120**

**Sur la proposition de Serge Hélie
Appuyée par Caroline Ouellette**

Il est unanimement résolu par les conseillers que la Municipalité de Saint-Wenceslas appuie la demande du Ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) auprès de la CPTAQ.

Martine Bechtold, mairesse

**24.0 ACTE DE SERVITUDE TÉLÉBEC ET HYDRO-QUÉBEC -
SIGNATAIRES**

**Résolution
2026-121**

**Sur la proposition de Sophie Gélinas
Appuyée par Jean-Marc Beauchemin**

Il est unanimement résolu par les conseillers de mandater Martine Bechtold, mairesse, et Carole Hélie, directrice générale et greffière-trésorière, à signer l'acte de servitude Télébec et Hydro-Québec (parc industriel).

Martine Bechtold, mairesse

25.0 RÉSOLUTION DE LA TAXE D'ACCISE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC 2024-2028

Considérant que la Municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028* ;

Considérant que la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

**Résolution
2026-122**

Sur la proposition de Nicole Lafrance Dubord

Appuyée par Sophie Gélinas

Il est unanimement résolu par les conseillers que la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

Que la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, aux exigences, aux pertes, aux dommages et aux coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2024-2028.

Que la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Que la Municipalité s'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1^{er} octobre au 15 février inclusivement.

Que la Municipalité s'engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq années du programme.

Que la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Martine Bechtold, mairesse

26.0 URBANISME – AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET RÉGLEMENTATION RELATIVE À L'ENVIRONNEMENT – NOMINATION DES INSPECTEURS POUR L'ÉMISSION DES PERMIS ET CERTIFICATS POUR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-WENCESLAS

Considérant que la Municipalité de Saint-Wenceslas a confié la responsabilité pour l'émission des permis et certificats et l'application des règlements d'urbanisme et de la réglementation relative à l'environnement à la MRC de Nicolet-Yamaska (service d'inspection en bâtiment) ;

Considérant les inspecteurs nommés aux fins de l'émission des permis et certificats pour la Municipalité de Saint-Wenceslas ;

**Résolution
2026-123**

**Sur la proposition de Caroline Ouellette
Appuyée par Sophie Gélinas**

Il est unanimement résolu par les conseillers que le conseil municipal désigne à titre d'inspecteurs en bâtiments désignés pour l'émission des permis et certificats et pour l'application de la réglementation relative à l'environnement au nom de la Municipalité de Saint-Wenceslas :

- Monsieur Martin Miron
- Madame Anne-Marie Désilets
- Monsieur Simon Poulin-Lévesque
- Madame Chantal Julien

Martine Bechtold, mairesse

27.0 TONTE DE PELOUSE (ÉTÉ 2026) – DEMANDE DE PRIX

**Résolution
2026-124**

**Sur la proposition de Serge Hélie
Appuyée par Jean-Marc Beauchemin**

Il est unanimement résolu par les conseillers d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière ainsi que le directeur des travaux publics et inspecteur municipal à demander des prix pour la tonte de pelouse de nos infrastructures municipales pour l'été 2026.

Martine Bechtold, mairesse

28.0 COLLECTE DES PLASTIQUES AGRICOLES

Considérant que les coûts sont en partie récupérables par le biais d'un crédit du MAPAQ;

Considérant que les plastiques agricoles ne peuvent pas être collectés par les ordures ni la récupération, alors que les solutions alternatives existantes sont insuffisantes;

Considérant que la RIGIDBNY doit entrer en contact avec les agriculteurs pour documenter le nombre de participants en vue de développer une solution viable;

Considérant que la RIGIDBNY ne peut pas faire elle-même ces démarches étant donné son accès limité aux renseignements personnels des agriculteurs concernés;

Considérant que cette résolution est une condition pour que la RIGIDBNY accepte de couvrir notre territoire;

**Résolution
2026-125**

**Sur la proposition de Jason Lauzon
Appuyée par Sophie Gélinas**

Il est unanimement résolu par les conseillers de s'engager à collaborer avec la RIGIDBNY dans l'implantation de cette collecte en offrant minimalement :

- l'envoi d'une lettre d'information à tous nos agriculteurs les invitant à une séance d'information
- l'envoi d'une lettre d'inscription post séance d'information incluant un formulaire d'adhésion au service;
- de relayer la facture via une taxation complémentaire libellée « collecte des plastiques agricoles ».

Séance ordinaire du 1^{er} juin 2026

Martine Bechtold, mairesse

29.0 PLAN DE SERVICE À DISTANCE - MAGNOR

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

30.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

SANS OBJET

31.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**Résolution
2026-126**

L'ordre du jour étant épuisé,
Sur la proposition Nicole Lafrance Dubord
Appuyée par Jean-Marc Beauchemin
Il est résolu unanimement de lever la séance à 21h25.

Martine Bechtold, mairesse

DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée Carole Hélié, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Wenceslas, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour toutes les dépenses encourues et engagées à ce procès-verbal.

Carole Hélié

SIGNATURE DES RÉSOLUTIONS

Je, Martine Bechtold, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Martine Bechtold

Carole Hélié,
Directrice générale
et greffière trésorière

Martine Bechtold, Mairesse